



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 025-212500565-20190516-CM160519_11_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 36 - Convention de partenariat avec l'AUDAB pour la réalisation du diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU

Convention de partenariat avec l'AUDAB pour la réalisation du diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	30/04/2019	Favorable unanime (1 abstention)

I - La nécessité de réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH-RU dans le cadre du programme «Action cœur de ville»

«Action Cœur de ville» est un programme national visant à créer les conditions du renouveau de 222 villes par une action spécifique sur leurs centres-villes. L'Etat considère qu'un centre-ville fort et attractif constitue le moteur principal du dynamisme d'une agglomération.

La Ville de Besançon souhaitant redynamiser son centre au cœur d'une agglomération attractive, s'est naturellement portée candidate à l'appel à projet gouvernemental pour lequel l'Etat et ses partenaires (Banque des Territoires, ANAH, Action Logement) mobilisent 5 milliards d'euros.

Au niveau local, ce programme se décline par la signature le 18 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle spécifique reposant sur 5 axes obligatoires : habitat, économie, mobilité, urbanisme et équipement. La Ville, l'Agglomération, la Préfecture, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations aux collectivités territoriales, le groupe Caisse des Dépôts et Action Logement sont signataires de la convention qui a une durée de validité de 6 ans. Elle contient 47 actions opérationnelles concourant à l'objectif de redynamisation du centre-ville.

Le déploiement complet des actions du programme «action cœur de ville» nécessite de finaliser la phase d'initialisation de la démarche dans un délai de 18 mois après la signature de la convention. Au cours de cette phase d'initialisation, la Ville de Besançon s'est engagée auprès de l'Etat à réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). La conduite de cette étude est exigée par l'ANAH qui conditionne la poursuite du co-financement du poste du chef de projet «cœur de ville» à l'achèvement de l'étude au mois de février 2020.

II - L'accompagnement de l'AUDAB et d'un prestataire opérationnel

Une OPAH constitue un outil privilégié de contractualisation avec l'Etat sur un programme de résorption de l'habitat dégradé ou vacant.

A travers la définition d'un programme pluriannuel d'intervention à venir, la Ville et l'Agglomération de Besançon souhaitent moderniser les logements du centre-ville en vue notamment de permettre à un public familial et actif de revenir s'y implanter.

L'étude pré-opérationnelle se déroulera en deux phases : d'une part, la construction d'un diagnostic précis de l'habitat du centre-ville confiée à l'AUDAB conformément à la demande du comité de projet de l'étude, d'autre part, la définition d'une stratégie opérationnelle de résorption de l'habitat fragile qui sera confiée à un prestataire opérationnel à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

Le périmètre d'étude est double, conformément au contenu de la convention «Action Cœur de Ville». Une première analyse sera réalisée à l'échelle du «périmètre d'intervention», correspondant au centre-ville élargi, afin d'appréhender les principales dynamiques en matière de logement du centre ancien. Puis des analyses de terrain seront réalisées à une échelle plus fine, celle des «secteurs d'intervention prioritaire» (Battant, pied de la Citadelle...) à partir desquels seront construits des scénarii d'intervention où seront concentrés les efforts de la collectivité. Après validation politique, les «secteurs d'intervention prioritaire» pourront évoluer si l'étude en démontre la nécessité.

In fine, cette étude pré-opérationnelle se conclura en février 2020 par la proposition d'un programme d'intervention sur l'habitat qui nécessitera une phase d'animation.

La dépense sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 20.824.2031.0019005.30100.

Un soutien financier sera sollicité auprès des partenaires financeurs traditionnels des études d'habitat et particulièrement ceux signataires de la convention «action cœur de ville» : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), banque des territoires...

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la proposition de confier le diagnostic habitat de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU à l'AUDAB, d'approuver le projet de convention de partenariat proposé et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ANAH et tout partenaire susceptible d'apporter son concours financier à l'élaboration de l'étude OPAH-RU, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.**

M. FOUSSERET (2), M. LOYAT, M. SCHAUSS (2), M. POULIN, M. BODIN (2), M. BONNET (2), M. MORTON, Mme PRESSE, M. FAGAUT (2) et Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15